



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscaming a adopté, lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 6 juin 2023, le règlement #696 abrogeant le règlement #530 interdisant les véhicules motorisés sur la piste cyclable.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8 h 00 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30.

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 7 juin 2023 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du règlement #696.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de ville le 7 juin 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 7 juin 2023.

Patrick Tanguay Dumas  
Directeur général et greffier